



Enregistrement du dossier
(cadre réservé à la Ville)

ASSOCIATIONS – Loi du 1^{er} juillet 1901
Relative au contrat d'association

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Formulaire de demande de subvention pour les demandes inférieures à 3000 €

NOM DE L'ASSOCIATION :

NOM DU PROJET :

MONTANT DEMANDÉ :

Cocher la case correspondant à votre demande :

☐ Première demande

☐ Demande annuelle

☐ Demande ponctuelle

Ce dossier est à renvoyer avant la date butoir fixée par la Ville (consultable sur <https://vaulx-en-velin.net/sortir/vie-associative/ressources/#dossier-demande-subvention>),

à :

vie.associative@mairie-vaulxenvelin.fr

ou à l'adresse suivante, uniquement :

MAIRIE DE VAULX-EN-VELIN

DVSAE (Service de la Vie Associative, 1^{er} étage)

CS 40002 - Place de la Nation

69518 Vaulx-en-Velin cedex

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Date d'arrivée :

Tampon du service :

Demande de précision/complément/document :

Date du Conseil municipal :

Thématique :

Montant de la subvention votée :

Direction de la Vie Sportive, Associative et Événementielle (DVSAE) - Tél. 04 78 80 44 35

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

1/ IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

Nom de la structure :

Sigle :

Adresse du siège social :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Site internet :

Numéro Siret : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : WI_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de publication de la création au Journal Officiel : |_|_|_|_|_|_|_|_|

L'association est-elle (cocher la case) :

☐ Nationale

☐ Régionale

☐ Départementale

☐ Locale

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

Votre association a-t-elle des adhérent(e)s personnes morales :

☐ non

☐ oui

Lesquelles?

ADRESSE DE CORRESPONDANCE SI DIFFÉRENTE DU SIÈGE SOCIAL :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) DE L'ASSOCIATION (DÉSIGNÉ(E) PAR LES STATUTS) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

PERSONNE CHARGÉE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE SUBVENTION :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?

☐ oui

☐ non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ?

☐ oui

☐ non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

Si l'association est titulaire d'un label, nom et coordonnées de l'organisme qui l'a délivré :

2/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Répartition des adhérents

Nombre

Adhérents résidant à Vaulx-en-Velin de – 18 ans

Adhérents résidant hors de Vaulx-en-Velin – 18 ans

Adhérents résidant à Vaulx-en-Velin + 18 ans

Adhérents résidant hors de Vaulx-en-Velin + 18 ans

TOTAL

Montant de la cotisation par adhérent :

Total annuel des cotisations :

Nombre de bénévoles* :

Nombre de volontaires (par exemple en Service civique) :

*Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre total de salariés :

Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé :

3/ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MISES A DISPOSITION DE LOCAUX

L'organisme est-il :

☐ Propriétaire et/ou ☐ Locataire de la ville ☐ Locataire auprès d'un autre bailleur

Adresse et désignation des locaux loués :

Propriétaire : coût annuel d'entretien des locaux : €

Locataire : coût annuel locatif :€ dont :

- € de charges
- € de loyer

PROPOSITION DE PROJET ANNUEL (FONCTIONNEMENT)

(Remplir une fiche par projet)

INTITULÉ DU PROJET :

☐ Nouveau projet

☐ Poursuite d'un projet

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTION :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

OBJECTIF(S) DU PROJET :

PRÉSENTATION DU PROJET (OBJECTIFS À ATTEINDRE, ACTIVITÉS PRÉVUES, ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE DERNIÈRE, ETC) :

DATE PRÉVISIONNELLE DE DÉBUT DU PROJET :

DURÉE PRÉVUE (NOMBRE DE JOURS, DE MOIS OU D'ANNÉES) :

PUBLIC BÉNÉFICIAIRE (CARACTERISTIQUES SOCIALES, NOMBRE ...) :

TERRITOIRE DE RÉALISATION (QUARTIER, COMMUNE, MÉTROPOLE ...) :
PRÉCISER LE NOM DU(ES) TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)

A QUELLES ATTENTES/BESOINS DU TERRITOIRE RÉPOND-IL ?

MOYENS MIS EN ŒUVRE (MATÉRIELS, HUMAINS ...) :

STRUCTURE(S) PARTENAIRE(S) DU PROJET :

MÉTHODE D'ÉVALUATION ET INDICATEURS DE RÉUSSITE :

INFORMATION(S) COMPLÉMENTAIRE(S) ÉVENTUELLE(S) :

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET ANNUEL

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées au projet, objet de la présente demande.

EST-IL PRÉVU UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DES BÉNÉFICIAIRES (OU DU PUBLIC VISÉ) ?

Participation payante ☐ Oui ☐ Non Tarif(s) :

AUTRES OBSERVATIONS SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION :

BUDGET PRÉVISIONNEL	DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
	Achat fournitures/matériels		Ressources propres	
	Petit matériel (<i>non amortissable</i>)		Cotisations, tarifs pratiqués...	
	Matériel (<i>amortissable</i>)		Subventions demandées	
	Fournitures		Ville de Vaulx-en-Velin	
	Autres achats		Autre (s) (précisez)	
	Locations			
	Salles			
	Matériel			
	Autres locations			
	Prestations externes			
	Intervenants (<i>animation, conseil...</i>)			
	Réalisation d'outils			
	Réalisation de documents (<i>conception, impression, diffusion</i>)			
	Autres prestations externes			
	Coûts internes			
	Frais de déplacement			
	Assurances			
	Salaires			
	Autres coûts internes			
	TOTAL des dépenses		TOTAL des recettes	

La subvention de _____ € représente _____ % du total des recettes
 ((Montant sollicité/total des recettes) x100)

NB : Les contributions volontaires en nature (bénévolat, dons en nature) peuvent être valorisées pour apprécier les ressources du projet (à équilibrer en dépenses et en recettes). Les dépenses prises en charge ne concernent pas les dépenses d'investissement.

PROPOSITION D'ACTION OU DE MANIFESTATION PONCTUELLE

INTITULÉ :

☐ Nouvelle action ou manifestation

☐ Reconduction

DESCRIPTION DE L'ACTION OU LA MANIFESTATION :

DATE PRÉVISIONNELLE DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION :

NOMBRE DE PARTICIPANTS ATTENDUS :

Entrée payante ☐ oui

☐ non

Tarif(s) :

COMMUNICATION ENVISAGÉE AUTOUR DE L'ÉVÉNEMENT :

BUDGET PRÉVISIONNEL	DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
	Achat fournitures/matériels		Ressources propres	
	Petit matériel (<i>non amortissable</i>)		Cotisations, tarifs pratiqués...	
	Matériel (<i>amortissable</i>)		Subventions demandées	
	Fournitures		Ville de Vaulx-en-Velin	
	Autres achats		Autre (s) (précisez)	
	Locations			
	Salles			
	Matériel			
	Autres locations			
	Prestations externes			
	Intervenants (<i>animation, conseil...</i>)			
	Réalisation d'outils			
	Réalisation de documents (<i>conception, impression, diffusion</i>)			
	Autres prestations externes			
	Coûts internes			
	Frais de déplacement			
	Assurances			
	Salaires			
	Autres coûts internes			
	TOTAL des dépenses		TOTAL des recettes	

La subvention de _____ € représente _____ % du total des recettes
 ((Montant sollicité/total des recettes) x100)

NB : Les contributions volontaires en nature (bénévolat, dons en nature) peuvent être valorisées pour apprécier les ressources du projet (à équilibrer en dépenses et en recettes). Les dépenses prises en charge ne concernent pas les dépenses d'investissement.

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- ☐ Statuts signés, à jour, de votre association (uniquement si première demande ou si modifications depuis la dernière)
- ☐ Déclaration SIRET ((uniquement si première demande ou si modifications depuis la dernière)
- ☐ Dernier récépissé de dépôt à la Préfecture (uniquement si première demande ou si modifications depuis la dernière)
- ☐ Dernière composition du Conseil d'Administration (uniquement si première demande ou si modifications depuis la dernière)
- ☐ RIB ou RIP à jour de l'association (uniquement si première demande ou si modifications depuis la dernière)
- ☐ Budget prévisionnel
- ☐ Etats financiers du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultat et annexes)
- ☐ Dernier rapport d'activité
- ☐ Dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), (nom et prénom) _____

Représentant(e) légal(e) de l'association _____

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- Exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- Que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les trois derniers exercices :

☐ Inférieur ou égal à 200 000€

☐ Supérieur à 200 000€

- Demander une subvention de : _____ €

- Que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association
(joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postale)

Fait, le _____

à _____

Signature

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNEES – AUTORISATION DE RECUEIL, DE TRAITEMENT ET DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire sont obligatoires et nécessaires dans le cadre de votre demande de subvention.

Ces informations feront l'objet d'un traitement informatisé par les services municipaux de la Ville de Vaulx-en-Velin en charge du traitement de votre demande de subvention, et conservées aussi longtemps que nécessaire pendant la durée de ce traitement de votre demande *et, le cas échéant, pendant toute la durée de réalisation du projet soutenu*. Pendant cette période, l'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel des services municipaux en charge du traitement de votre demande.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable depuis le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ce refus étant susceptible de compromettre la prise en compte de votre demande et son traitement.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant la **Ville de Vaulx-en-Velin, Place de la Nation, 69120 Vaulx-en-Velin** ou par mail à l'adresse **dpo@mairie-vaulxenvelin.fr**.

Je soussigné, :

- atteste avoir pris connaissance de mes droits en matière de protection de mes données personnelles et autorise le recueil, le traitement et la conservation de mes données personnelles par la Ville de Vaulx-en-Velin pour traitement de ma demande ;
- autorise l'utilisation de mes coordonnées pour l'envoi de toute information de la Ville de Vaulx-en-Velin, relative aux actions associatives, ou susceptibles d'intéresser les associations.
- autorise l'utilisation de mes coordonnées pour l'envoi de toute communication institutionnelle de la Ville de Vaulx-en-Velin

Fait à Vaulx-en-Velin, le

Signature



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation :

L'Association « »
dont le siège social est situé à
Représentée par son/sa président(e), Monsieur/Madame,
.....

S'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain ci-dessous,

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Vaulx-en-Velin, le

Pour L'Association.....

**Représentée par son/sa président(e),
Monsieur/Madame**

CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Ville de Vaulx en Velin

Préambule

La commune de Vaulx en Velin est riche de plus de 500 associations œuvrant dans des domaines variés tels que l'éducation populaire, le sport, la culture, la jeunesse, le vivre ensemble... autant de champs d'intervention qui témoignent de la diversité du monde associatif local.

Par l'extraordinaire implication de leurs bénévoles, ces associations contribuent à la cohésion sociale, à l'émancipation de la jeunesse et aux liens intergénérationnels, participant ainsi à construire les conditions d'un vivre-ensemble apaisé.

Les valeurs partagées par ces acteurs indispensables du territoire et la Ville constituent l'ossature d'un partenariat solide et renouvelé. Dans un souci de simplification et de mise en lumière de ce qui justifie son aide auprès du tissu associatif, à savoir l'adéquation entre les projets proposés et l'intérêt local, la Ville a repensé les outils au service de ce partenariat (supports écrits ou procédures).

Elle a par ailleurs souhaité mettre en œuvre une charte de la vie associative, en concertation avec le Conseil Consultatif de la Vie Associative et l'Office Municipal des Sports en se fixant les objectifs suivants :

- accompagner le dynamisme et l'innovation des projets associatifs
- faciliter le fonctionnement et le développement des associations
- coconstruire la politique associative avec les acteurs.

Elle espère voir les associations s'inscrire dans une dynamique de coopération et de complémentarité avec les autres acteurs du territoire en participant aux actions ou événements qu'elle initie, au réseau des acteurs locaux, mais également en contribuant à faire progresser la coordination et en favorisant la mutualisation de moyens.

Peuvent être partenaires de Ville, les associations d'intérêt général (loi 1901), à but non lucratif, enregistrées auprès des services de la Préfecture avec parution au Journal officiel des associations, disposant d'un siège et/ou développant leurs activités sur le territoire communal.

La mise en résonance des objectifs de la Ville et des associations permet ainsi de montrer dans quelle mesure les projets se rejoignent et constituent l'essence du partenariat.

Enjeux du partenariat

La Ville de Vaulx-en-Velin a défini un certain nombre d'orientations communes aux associations de son territoire et aux enjeux qui sous-tendent sa politique et invite les associations partenaires à s'associer à tout ou partie des objectifs répertoriés ci-dessous.

1. Contribuer au vivre-ensemble et à la cohésion sociale

Il s'agit notamment de cultiver l'approche inclusive dans l'ensemble des activités proposées, de privilégier les actions d'insertion sociale, d'impulser ou encourager les initiatives visant à :

- développer des projets en faveur du dialogue et de la cohésion sociale (dont la lutte contre les discriminations, la promotion de la vie culturelle...) et développer des espaces de rencontres et de réflexion afin d'accompagner les relations interculturelles et intergénérationnelles
- favoriser l'implication citoyenne des Vaudaises et des Vaudais et les liens entre les générations
- favoriser et renforcer les actions collectives et l'ouverture aux autres

La Ville accorde une attention particulière aux projets s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement de la jeunesse, d'animation de la vie sociale ou dans le cadre du Plan de Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, qu'elle place au centre de son attention.

2. Contribuer au soutien des habitants en privilégiant une approche inclusive et dans un souci de réduction des inégalités

La solidarité, constitutive de l'ADN vaudais et au cœur de l'action de la Ville comme de nombreux projets associatifs, trouve sa traduction dans les résolutions suivantes, qui placent les habitants au centre d'un système d'entraide en veillant à :

- soutenir les habitants dans leurs démarches en assurant un accès à tous les publics et en facilitant l'insertion des personnes vulnérables
- répondre à la diversité des besoins et des publics accueillis et favoriser la réduction des inégalités d'accès à l'offre
- mener des actions contribuant à favoriser l'inclusion sociale et lutter contre l'isolement, dans une perspective d'égalité de participation des individus à la vie sociale
- permettre aux personnes porteuses de handicap de s'intégrer pleinement dans la vie communale

3. Contribuer au dynamisme local

Le dynamisme de sa vie associative et d'une jeunesse qui, par son importance, contribue largement à façonner son identité, répondent aux visées de la Ville qui travaille à atteindre les objectifs suivants :

- favoriser la création d'activités et d'événements sur le territoire
- encourager des initiatives, projets et animations locales
- valoriser les compétences du territoire, transmettre les savoirs, développer la pratique en amateur, participer au rayonnement de la ville.
- soutenir la jeunesse vaudaise qui s'engage, de manière à lui permettre de développer des projets et de s'investir dans le champ associatif.

Ces orientations, dont il a été observé qu'elles sont le plus souvent partagées par les associations du territoire, donnent lieu à des collaborations dont les bénéfices pour la population vaudaise se matérialisent tant en termes de vivre ensemble qu'en termes de cadre de vie, puisque l'attention portée au développement durable caractérise aussi bien l'action de la Ville que les initiatives associatives.

La Ville de Vaulx-en-Velin et les associations collaborent depuis longtemps dans un esprit de confiance et de solidarité. En devenant partenaires de la commune, les associations contribuent à faire vivre cette charte qui accompagne une dynamique propice à l'éclosion de projets susceptibles de contribuer à l'épanouissement des habitants et à la vitalité du territoire.



Service de la Vie Associative
Direction de la Vie Sportive, Associative et Événementielle
Hôtel de Ville- Place de la Nation – CS 40002 – 69518 Vaulx-en-Velin Cedex
Tél. 04 72 04 80 80 – Fax 04 72 04 62 88